

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 février 2023**

PUBLIE LE : 22 MARS 2023

Délibération n°230216-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Frédérique LURLOL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<i>Nombre de communes</i>	:	3
<i>QUORUM</i>	:	4
<i><u>Délégués présents</u></i>	:	5
<i><u>Pouvoirs</u></i>	:	1
<i><u>Délégués comptant pour le vote</u></i>	:	6

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuivit.

Fait à Marly-le-Roi, le **16 MARS 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **22 MARS 2023**

Pour Extrait Conforme



Jean-Noël AMADEI
Secrétaire de séance

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

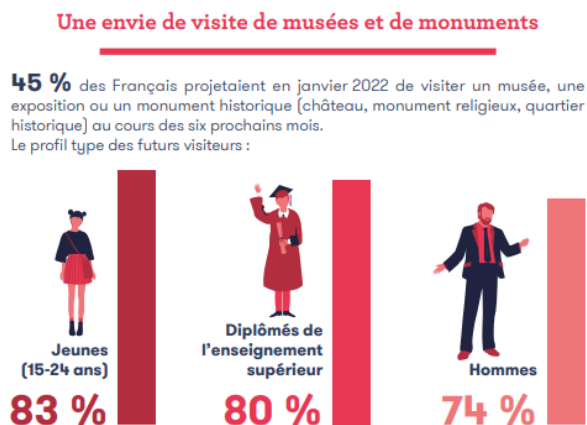
OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**RAPPORTEUR** : La Présidente

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022**1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire**

Après 2 années difficiles, marquées par la crise sanitaire, des jauges et des fermetures, l'année 2022 est bel et bien l'année de la reprise pour le secteur culturel. Dans son bilan annuel, le Centre des Monuments nationaux fait ainsi état d'un retour au niveau de fréquentation de 2019 avec plus de 10 millions de visiteurs sur ses sites¹, dont plus de la moitié retrouve ou dépasse les fréquentations connues avant la crise sanitaire.

Une enquête menée en début d'année 2022 par le Crédoc anticipait ce potentiel de reprise pour les sites culturels qui avaient été délaissés pendant la crise :



Source : Patrimostat-2021%20(1).pdf

Les jeunes publics représentent plus du quart des visiteurs avec une forte hausse des 18-25 ressortissants de l'Union Européenne. Malgré le net recul des touristes chinois, les monuments franciliens ont connu une belle embellie portée par les publics européens et américains.

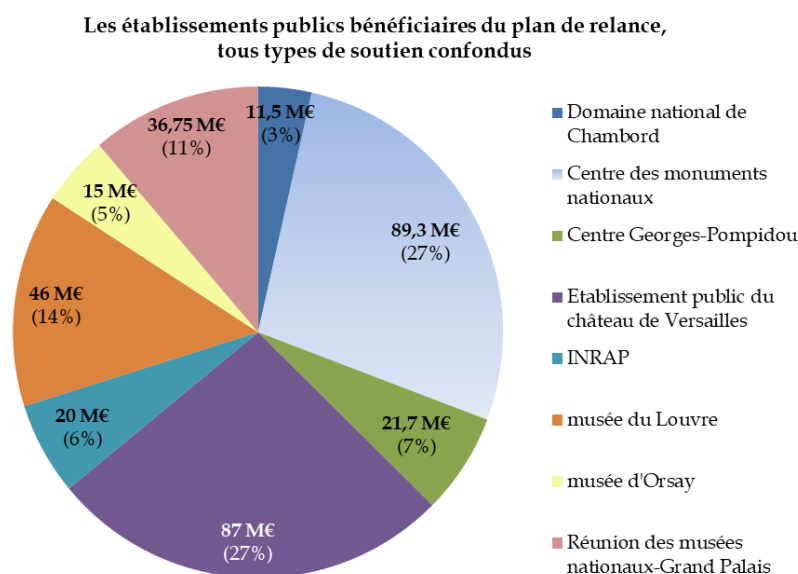
Le monument parisien le plus fréquenté reste l'Arc de Triomphe avec 1,7 M de visiteurs (+244% vs 2021) suivi de la Sainte Chapelle avec 1,2 M€ (+222% vs 2021). En province, certains sites ont réussi à attirer plus de visiteurs en 2022 qu'avant la crise, comme les châteaux de Carrouges et de Coucy avec respectivement +19% et +12% de visiteurs par rapport à 2019.

¹ [11426594 \(monuments-nationaux.fr\)](https://monuments-nationaux.fr/11426594)

Les programmations ambitieuses ont aussi permis de toucher un public plus large, comme au Château de Rambouillet où les spectacles immersifs « La Belle et la Bête » et « Secrets Défense » ont établi des records de fréquentation avec respectivement 67 000 et 65 000 spectateurs (+40% vs 2021).

2) Un premier bilan du plan patrimoine

Le Sénat a par ailleurs dressé un premier bilan du Plan Patrimoine, le secteur particulièrement fragilisé avait fait l'objet d'un soutien ciblé de la part de l'État depuis le début de la crise sanitaire. Outre les aides exceptionnelles accordées aux grands établissements patrimoniaux en 2020 et 2021 afin de compenser leurs pertes (dégels annuels de la réserve de précaution, troisième loi de finances rectificative pour 2020, seconde loi de finances rectificative pour 2021), une revalorisation des crédits ordinaires destinés aux patrimoines au titre du programme 175 est intervenue en 2021 et de nouveau en 2022 afin de soutenir les opérations d'investissement.



Source : [r21-5911.png \(919×647\) \(senat.fr\)](#)

Intégré à la loi de finances pour 2021, le plan « France Relance », plan de relance économique de la France pour la période 2020-2022, a également alloué au secteur des patrimoines 614 millions d'euros de crédits afin de relancer l'activité de ses acteurs dans les territoires et de renforcer l'attractivité de la France.

Les sénateurs soulignent l'impact positif d'un tel plan, mais s'interroge sur la suite à donner et formulent certaines propositions :

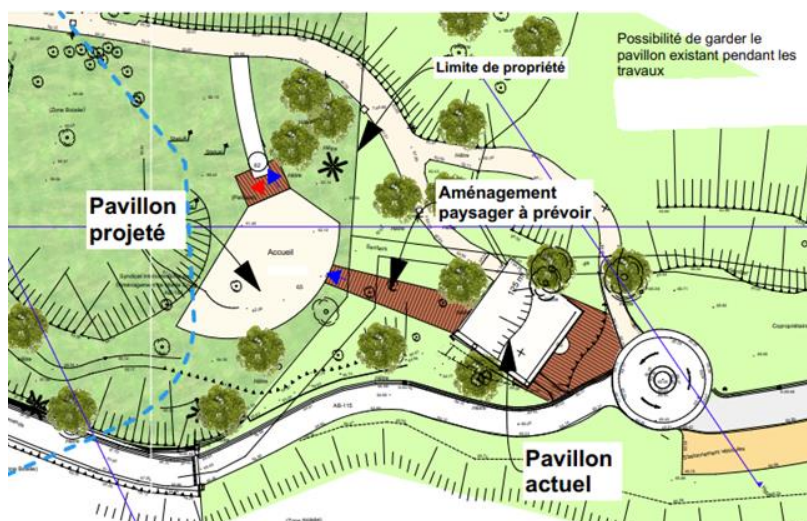
- Commander une réflexion aux services d'inspection afin de sortir de l'impasse en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- S'orienter vers une plus grande co-construction des politiques dans le domaine du patrimoine avec les collectivités territoriales en veillant à prêter une attention renforcée à la situation particulière et aux difficultés des territoires ruraux ;
- Réserver chaque année 10 % des crédits d'intervention déconcentrés à des projets choisis avec les collectivités, sous réserve que ces dernières s'engagent à maintenir le niveau global de leurs subventions au patrimoine.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans ce contexte de sensibilité optimiste et confiant. Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation du projet du Pavillon d'Accueil

Le projet du pavillon d'accueil date des années 90 où lors des travaux de 1994 un algéco temporaire avait été installé sur le domaine. Cette structure provisoire devait permettre la réouverture et l'accueil du public rapidement. Elle est toujours en place, et son état de vétusté ne lui permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place.

Le futur projet se situe en contre-bas du pavillon actuel afin de permettre au syndicat de réaliser ses travaux sur son emprise foncière. Le terrain actuel occupé par l'algéco appartient au Domaine des Grandes Terres qui l'a mis à disposition du syndicat via une convention.



Les objectifs du programme sont : une amélioration notable de l'espace d'accueil, la création d'une salle polyvalente d'accueil de groupes (animations, réunions, conférences, comités, espace déjeuner pour le personnel...) et un espace public convivial à concevoir (boutique, modularité des espaces, espaces extérieurs...).

Le coût du projet se détaille ainsi :

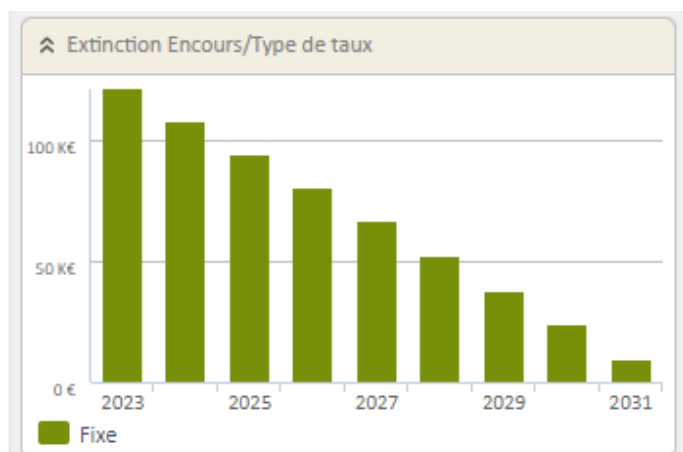
Dépenses	
Coût de construction	904
Coût MOE	94
Marché de travaux	720
VRD	18
Imprévus et révisions	72
Etude construction	204
AMO	31
Géomètre	15
Diagnostics et missions divers	67
Contrôle Technique	18
Raccordements élec/eau/gaz	62
Concours / primes	11
Frais annexes	10
TOTAL	1 118

III. Etat de la Dette

L'établissement a 2 emprunts en cours :

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Mes emprunts							
Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.
726592	Crédit Agricole	Taux Fixe	Echéance constante	15	56 937,73	03/08/2023	1,95
833442	Crédit Agricole	Taux Fixe	Amortissement constant	15	60 344,78	19/02/2023	1,55
					117 282,51		



Ces emprunts représentent une charge de 15 k€ par an sur le Budget du Syndicat.

Si l'établissement finançait via un emprunt le projet du pavillon d'accueil pour 1,0 M€, ses charges financières pourraient augmenter de façon conséquente (simulation sur un taux à 2%) :

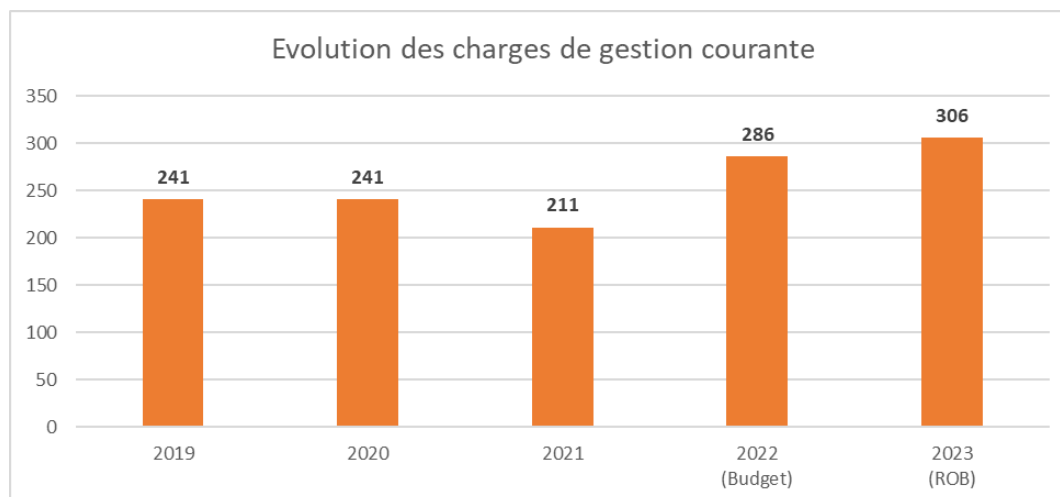
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital début d'exercice		1 000	959	917	874	830
Amortissements du capital		41	42	43	44	45
Intérêts		20	19	18	17	17
Annuités		61	61	61	61	61
Capital restant dû fin d'exercice		959	917	874	830	786

IV. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) *Chapitre 011 : Charges à caractère général (306 k€)*

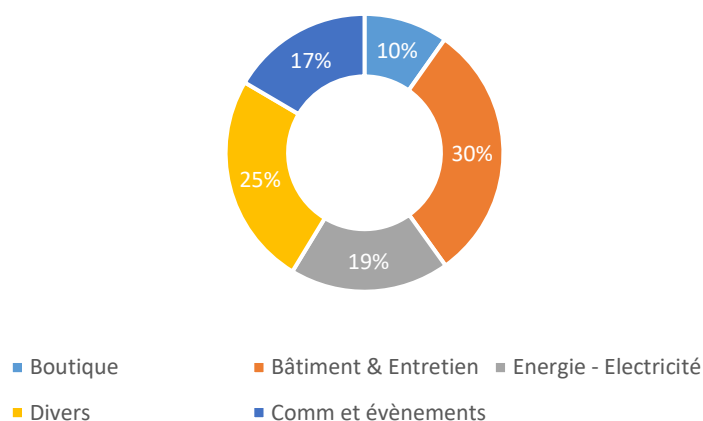
Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de +20 k€ vs Budget 2022 :



Les charges de gestion courante du château se détaillent ainsi :

	BUDGET 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
Boutique	31 500 €	30 000 €	- 1 500 €	-5%
Bâtiment & Entretien	100 200 €	92 700 €	- 7 500 €	-7%
Energie - Electricité	23 400 €	56 958 €	33 558 €	143%
Divers	75 780 €	75 810 €	30 €	0%
Comm et évènements	55 538 €	50 650 €	- 4 888 €	-9%
TOTAL	286 418 €	306 118 €	19 700 €	7%

Ventilation des principaux postes de dépenses



Les principales augmentations portent sur le coût de l'énergie et des fluides. Sans cette inflation, l'établissement propose des économies sur les autres postes budgétaires.

Le coût d'achalandage de la **boutique** est de 30 k€, stable par rapport à 2022. En 2022, la boutique a généré un chiffre d'affaires exceptionnel de 51 k€ boosté par les très bonnes fréquentations du château.

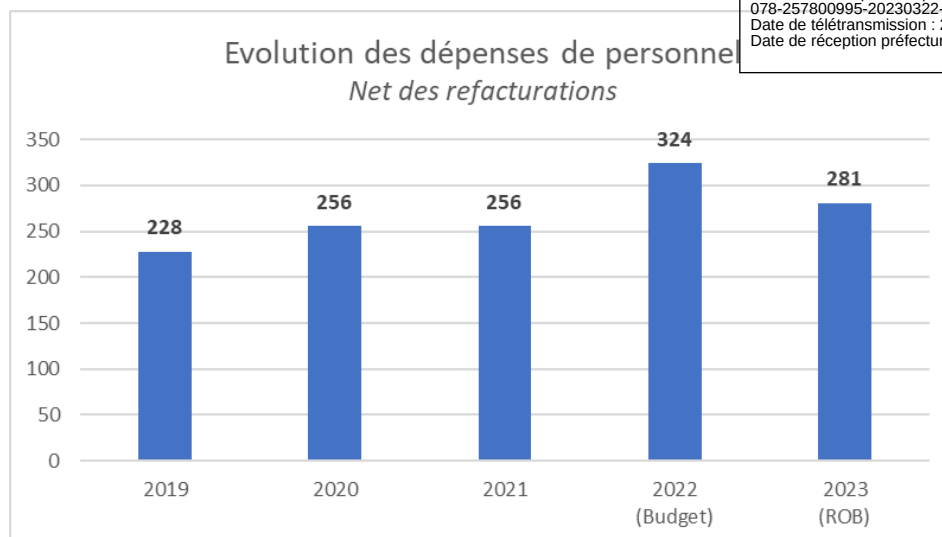
Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 30% des charges générales pour un total de 93 k€. Elles sont proposées en baisse de (-8 k€) vs Budget 2022. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc (53 k€), le curage des bassins (6 k€) et les frais de ménage (30 k€). La hausse des coûts sur le nouveau marché de ménage (+15 k€) est compensée par des économies sur les besoins anticipés sur l'entretien des espaces extérieurs.

Les **frais divers** sont stables. Il s'agit des frais de maintenance pour (29 k€) (alarmes incendies, etc.), de la quote-part des frais Unilys (8 k€), de frais informatique (7 k€) et de frais divers d'enveloppes inférieurs à 3 k€ (déplacements des agents, locations des copieurs, taxe foncière, assurances, téléphonie et télécommunication).

Il est proposé un budget en légère diminution pour **la communication et les évènements** à 51 k€. Il s'agit principalement de contribuer à l'animation d'évènements (salon du livre, murder parties, escape game, journées thématiques et musicales, visites théâtralisées) pour 23 k€, de financement des campagnes de communication (impressions et agence de création pour les supports) pour 16 k€, d'annonces publicitaires pour 7 k€ et enfin de frais de vernissage et transports pour les expositions prévues l'année prochaine pour 4 k€.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (285 k€)

Les charges de personnel représentent plus de 54% du total de la section de fonctionnement.



Il est proposé de présenter un budget en baisse par rapport au Budget 2022 à 285 k€ qui se détaille ainsi :

	BUDGET 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
Personnel permanent	220	156	-29%	-64
Unilys	38	41	8%	3
Personnel mutualisé Musée et Piscine	61	25	-59%	-36
Muséa	59	60	2%	1
Autres (vacataires)	3	3	0%	0
total charges de personnel	381	285	-25%	-96
recettes refacturations	-57	-4	-93%	53
total net charges de personnel	324	281	-13%	-43

Les charges du personnel permanent sont en baisse à 159 k€ du fait du départ de la Responsable Administrative et Financière qui ne sera pas remplacée (et qui était refacturée à 75 sur le Musée et la Piscine).

Les coûts Unilys augmentent de (+3 k€), impact de l'augmentation du point d'indice et des avancements de carrière des agents.

La baisse du personnel mutualisé Musée et Piscine (-36 k€) s'explique par la sortie progressive d'un agent administratif de la mutualisation qui sera à 100% dédié au Musée.

Les frais Muséa sont stables.

c) Autres chapitres (44 k€)

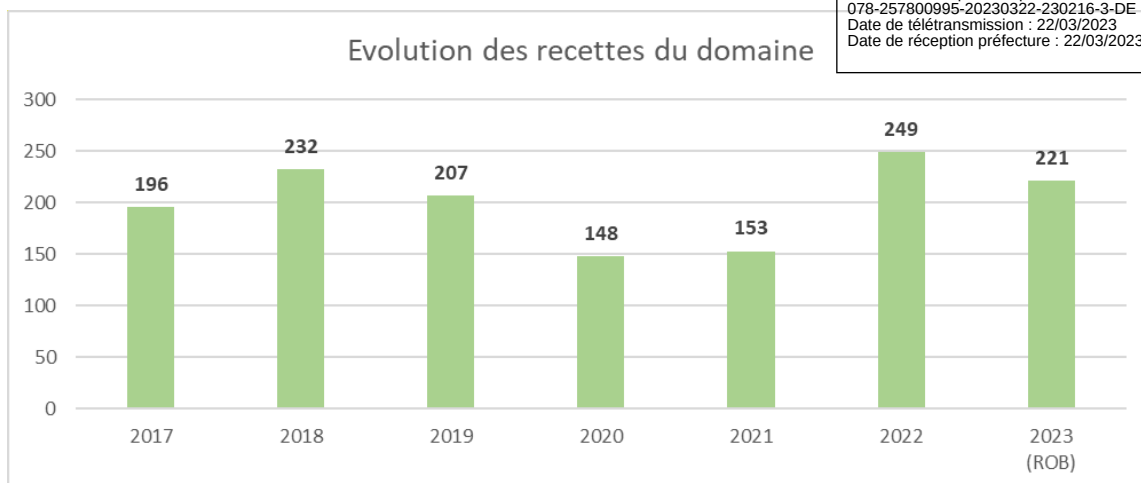
Il s'agit notamment des indemnités des élus (10 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des intérêts des emprunts (2 k€), de dépenses exceptionnelles (1 k€) et de la dotation aux amortissements (4 k€).

Avec la reprise des excédents passés, des crédits pourront être inscrits en dépenses imprévues, et un virement sera fait vers la section d'investissement pour financer le début des travaux du pavillon d'accueil sans avoir recours à l'emprunt.

2) Les recettes de fonctionnement

a) Produits des services et ventes diverses (237 k€)

Il est proposé d'inscrire des recettes ambitieuses, mais néanmoins prudentes, à 221 k€ (181 k€ de billetterie et 40 k€ de boutique) afin de confirmer l'attractivité de l'établissement après une année 2022 exceptionnelle :



Le syndicat perçoit par ailleurs une redevance de la Clinique de l'Europe au titre de l'occupation du parking (15 k€).

b) La participation des communes

Il est proposé d'inscrire une participation des communes stable par rapport à l'an passé :

Communes	Population en vigueur	Participation 2022	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	16 857	178 686.92 €	- €	178 686.92 €	9.26 €
Le Pecq	16 081	170 461.19 €	- €	170 461.19 €	9.26 €
Port-Marly	5 505	58 353.89 €	- €	58 353.89 €	9.26 €
TOTAL	38 443	407 502.00 €	- €	407 502.00 €	9.26 €

Ce projet budgétaire permet à l'établissement de dégager un excédent de (+27 k€) et ainsi de ne pas puiser dans ses excédents passés afin de garder des marges de manœuvre pour financer le projet du pavillon d'accueil.

		2019	2020	2021	2022 Atterrissage	2023 ROB
Charges de fonctionnement	A	499	536	591	632	622
Opérations d'ordre	B	12	4	6	9	4
Recettes de fonctionnement	C	515	520	636	735	653
Excédents passés			284	221	207	243
Besoin section de fonctionnement	C-(A+B)	4	-20	39	94	27

V. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Pavillon d'accueil

Sur le budget total de 1,1 M€ HT proposé, il est envisagé en 2023 de limiter les dépenses à une première enveloppe de (214 k€) qui englobera notamment le côté de la MOE (150 k€), les diagnostics (26 k€), des travaux de filtration des bassins et sur la roseraie (38 k€).

b) Remboursement des emprunts (14 k€)

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 14 k€ pour l'année 2022. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031).

c) Autres dépenses d'investissement (15 k€)

Il s'agit principalement d'achats de petits matériels (bancs, défibrillateurs, détecteurs de mouvements, supports pour les maquettes, stores sur mesure pour la bibliothèque).

La section d'investissement est impactée par des déficits passés à hauteur de 38 k€.

Au regard des résultats 2022, des dépenses imprévues à hauteur de 13 k€ pourraient être inscrites au Budget.

2) Les recettes d'investissement

a) Mobilisation de l'emprunt

Les résultats 2022 et les besoins en financement du pavillon d'accueil anticipés sur 2023 devraient permettre à l'établissement de ne pas mobiliser d'emprunt en 2023.

b) Les autres recettes d'investissement (8 k€)

Le FCTVA est évalué à 4 k€. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (4 k€).

L'affectation d'excédents passés de fonctionnement est évaluée à 60 k€.

La section d'investissement sera équilibrée par un virement de la section de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion du domaine de Monte-Cristo est composé de trois communes :

- Le Port-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Pecq.

La population totale de ces trois communes est de 38 443 habitants (chiffres INSEE 2020).

Le syndicat intercommunal est un syndicat à vocation unique.

2) Les compétences du Syndicat

La mission du Syndicat intercommunal de Monte-Cristo est de préserver le domaine, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'événements culturels.

L'ouverture du Château au public s'est faite suite à une campagne de travaux de 1990 à 1994.

Un espace d'accueil, une boutique, des parkings ont été créés et du personnel a été engagé afin d'assurer la vente de produits dérivés.

Depuis juillet 2019, les prestations d'accueil et de sécurité sont externalisées.

Le domaine de Monte-Cristo ouvre à la visite en 1994 après une très vaste campagne de restauration touchant le château de Monte-Cristo dans son ensemble, le parc, ainsi que le système hydraulique des cascades.

En 2016, d'importants travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If ont été entrepris.

Le domaine de Monte-Cristo est situé dans la Ville du Port-Marly ; il est composé d'un parc de 3 hectares aménagé à l'anglaise avec des grottes, des cascades et des bassins ainsi que de monuments historiques : le château de Monte-Cristo, demeure d'Alexandre Dumas et le château d'If, cabinet de travail de l'écrivain.

ROB 2023 - Annexe 2

ETAT DE LA DETTE 2023-2027

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
726592 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	-	1,95%	53 632,20	46 924,14	40 084,64	33 111,12	26 000,95
833442 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	CREDIT AGRICOLE	15	26/05/2016	09/12/2016	19/02/2017	100 000,00	F	-	1,55%	53 448,22	46 551,66	39 655,10	32 758,54	25 861,98
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							200 000,00				107 080,42	93 475,80	79 739,74	65 869,66	51 862,93
Total général							200 000,00				107 080,42	93 475,80	79 739,74	65 869,66	51 862,93